



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1313

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 4 mars 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 1313, intitulé: « **Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, l'ajout d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue De La Salle ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million neuf cent quarante mille dollars (1 940 000,00 \$) nécessaire à cette fin** ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue du 25 au 27 mars 2024.
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 avril 2024.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 15 avril 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE